



Ondes électromagnétiques : Un décret pour protéger les salariés !

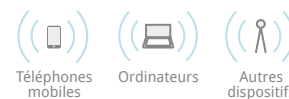
A partir du 1^{er} janvier 2017, les entreprises devront protéger leurs employés contre l'exposition aux champs électromagnétiques. **Ce décret, issu d'une directive européenne, définit toutes les mesures à mettre en oeuvre.** Il vise à «améliorer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs qui reposait jusqu'alors sur les seuls principes généraux de prévention».



Les employeurs devront évaluer les risques et consigner les résultats dans un document à disposition de leurs salariés. Si une entreprise dépasse le seuil, elle devra mettre en place une «approche graduée» et adapter les postes de travail, indique le décret. Les zones d'exposition devront être signalées et, si besoin, leur accès sera limité.

Après la loi Abeille, les ondes sont de nouveau pointées du doigt !

Vulnérables, **les femmes enceintes sont particulièrement concernées par ce texte.** Elles font l'objet d'une protection rapprochée. Leur exposition aux ondes sur leur lieu de travail devra être «maintenue à un niveau aussi faible qu'il est raisonnablement possible d'atteindre en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques existantes, et en tout état de cause à un niveau inférieur aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques» précise le décret.



Belly Armor est la solution pour accompagner les entreprises à mettre en place rapidement cette nouvelle loi

Depuis 2009, la société, créée aux États-Unis, travaille sur la mise au point d'une gamme de vêtements pour protéger les femmes enceintes des champs magnétiques. Ces vêtements assurent une protection de **99,99%** certifiée par des laboratoires indépendants américains et français. Ils agissent comme une véritable armure anti-ondes. Les produits Belly Armor sont doublés d'un tissu protecteur breveté composé à 54% de fibres d'argent. Ils jouissent ainsi des mêmes vertus protectrices qu'une feuille d'aluminium de plus de 6 mm.

Belly Armor protège en toute sécurité les femmes pendant leur grossesse et également les nouveau-nés et les hommes. Bandeaux de grossesse, plaids, bonnets bébé anti-ondes, caleçons boxer... l'offre ne cesse de se développer pour que toute la famille puisse en bénéficier.

Aujourd'hui, les vêtements Belly Armor sont présents dans plus de 30 pays et notamment en France depuis 2012.



Contact Presse